



Règlement intérieur

En s'inscrivant au cours de judo ou jujitsu, vous vous engagez à:

- Venir au cours en kimono et veiller à ce qu'il soit propre.
- Se couper les ongles régulièrement, ne pas porter de bijoux qui risqueraient de blesser un autre pratiquant.
- Respecter les horaires des cours : un échauffement incomplet pouvant occasionner des blessures. L'entrée sur le tatami pour tout pratiquant arrivant en retard se fera sur autorisation du professeur.
- Les départs avant la fin de la séance seront tolérés, après en avoir informé le professeur en début de cours.
- Respecter le professeur, les membres du bureau ainsi que les autres participants.
- Respecter les installations du dojo et des vestiaires ainsi que du matériel mis à disposition. (tout matériel détérioré devra être remboursé).
- Ne pas mettre en danger les autres adhérents par une attitude agressive.
- Ne pas marcher pieds nus hors du tatami (**le port de claquette est conseillé**).
- Il est formellement interdit de marche en chaussures sur le tatami.

Note aux parents:

Les parents sont priés de prendre leurs dispositions pour le transport de leurs enfants avant et après les cours et d'attendre l'arrivée du professeur.

En cas d'absence imprévue du professeur, une note sur la porte du dojo ou un appel téléphonique en informerait les pratiquants. La section ne serait être responsable des personnes et des enfants laissés par des accompagnateurs ou parents. Ceux-ci sont priés de s'assurer qu'il y a bien cours.

Toute personne ne respectant pas ce règlement ne pourra pas intégrer les cours, et fera l'objet d'une exclusion momentanée ou définitive sans qu'il lui soit accordé de remboursement.

Le professeur

Le président

Le trésorier

Le secrétaire